

AG2R LA MONDIALE

teo

Organiser la
Transmission d'Entreprise
de nos clients



Accompagner
le repreneur ou
cédant d'entreprise

Qui sommes-nous ?

Chaque année, 70 000 entreprises sont transmises ou cédées.

Comment ?

- 60 % des cédants partent à la retraite ;
- 30 % cèdent par opportunité ;
- Mais 10 % des transmissions sont subies du fait d'un aléa de la vie : décès, invalidité.

À qui ?

- 30 % des entreprises sont cédées à la famille ;
- 45 % sont cédées à des tiers ;
- 25 % des entreprises et 37 000 emplois disparaissent chaque année faute de transmission réussie.

Sources : Observatoire CRA 2017

AG2R LA MONDIALE accompagne le dirigeant tout au long de sa vie active, de la création ou reprise à la transmission de son entreprise.

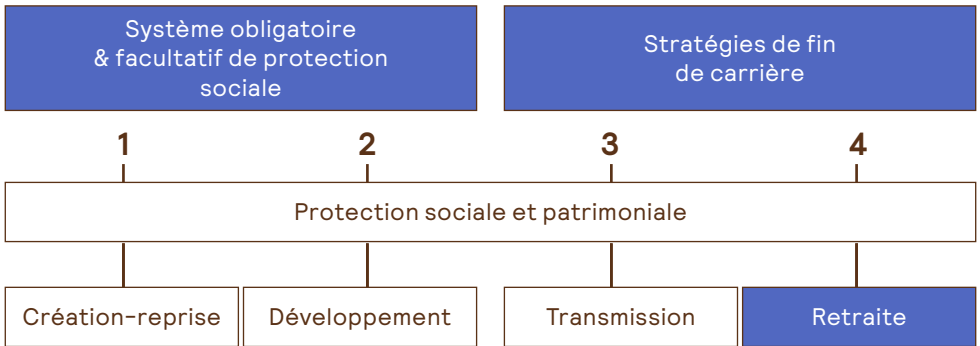
Nos conseillers, spécialistes de la protection sociale et patrimoniale reconnus par les professions du conseil, vous proposent la démarche interprofessionnelle TEO dans le cadre de la transmission de l'entreprise (reprise, cession ou donation).

La maîtrise des environnements sociaux et patrimoniaux confère à cette démarche une valeur ajoutée encore plus forte.

Démarche TEO :

Transmission d'Entreprise
Organisée : accompagner le dirigeant avant, pendant et après la reprise ou la transmission de son entreprise, dans l'organisation optimale de sa protection sociale et patrimoniale, dans le cadre d'une démarche interprofessionnelle.

Intervenir au niveau social dans le cycle patrimonial du dirigeant



- Quel statut social pour le créateur-repreneur ?
- Quel arbitrage de ses rémunérations ?
- Comment protéger sa famille en cas de problème de santé ?
- Comment mettre à l'abri ses avoirs financiers ?
- Comment protéger l'entreprise ?
- Comment protéger ses salariés ?
- Développer une politique de fidélisation ?



- Qui peut l'aider à piloter son dossier et l'accompagner sur les enjeux patrimoniaux ?
- Comment organiser son revenu futur ?
- Quel est l'âge cible idéal pour sa transmission ?
- Quel statut social pour l'avenir ?
- Est-il opportun d'exploiter le cumul emploi-retraite dans son cas ?
- Racheter des trimestres ou pas ?
- Organiser les replacements pour limiter l'ISF ?
- Peut-il bénéficier d'une retraite anticipée ?
- Vendre ou donner l'entreprise à ses enfants ?

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale auprès des professionnels

Une démarche d'accompagnement du cédant et du repreneur complète et évolutive

Nous avons élaboré avec nos partenaires conseils l'enchaînement complet des analyses et conseils dans les domaines :

- juridique,
- protection sociale,
- protection patrimoniale,
- économique et fiscal.

Nous accompagnons avec les partenaires conseils le chef d'entreprise en phase de reprise ou transmission (cession – donation) sur 3 axes et nous disposons ainsi de compétences et outils pour répondre à sa demande.

1

Revenus nets futurs : objectifs et manques éventuels

Offrir une visibilité sur la situation après la transmission d'entreprise au niveau financier.

2

Protection et transmission du patrimoine personnel et professionnel

Organiser en amont la transmission de l'entreprise de façon optimale afin d'apporter une réponse adaptée à court, moyen et long terme.

3

Protection sociale

Mettre en œuvre les solutions d'assurance de la personne (santé, prévoyance, dépendance, retraite du couple ou veuvage) et d'épargne patrimoniale.

Notre démarche d'accompagnement est déclinée selon 2 axes :

La stratégie d'organisation sociale de la transmission d'entreprise

- Pour le cédant :
 - valorisation et protection de l'entreprise,
 - maintien d'une protection sociale efficace pendant et après la transmission (maladie, retraite etc.).
- Pour le repreneur :
 - choix de son statut social de chef d'entreprise et de celui de son conjoint s'il participe à la reprise, afin de leur assurer la meilleure protection sociale et le meilleur rendement économique,

- organisation de la couverture sociale de ses salariés pour mieux les fidéliser,
- protection de son patrimoine privé dans le cadre de sa reprise d'entreprise.

La transmission organisée du patrimoine

- Pour le cédant :
 - analyse des revenus futurs (post activité),
 - protection de son patrimoine privé (fiscalité en particulier...),
 - transmission de son patrimoine professionnel et privé (à qui, quand, comment ?).

Notre démarche organise la protection sociale et patrimoniale du dirigeant et de sa famille, de l'entreprise et de ses salariés

TEO : Transmission d'Entreprise Organisée

Stratégie d'Organisation Sociale de la transmission

- Contribuer à la sécurisation des risques fiscaux et sociaux.
- Accompagner l'organisation de la fidélisation des salariés.
- Protéger l'entreprise de la disparition d'un homme clé ou d'un associé.
- Provisionner les passifs sociaux afin d'éviter une baisse de valeur.

Transmission Organisée du Patrimoine

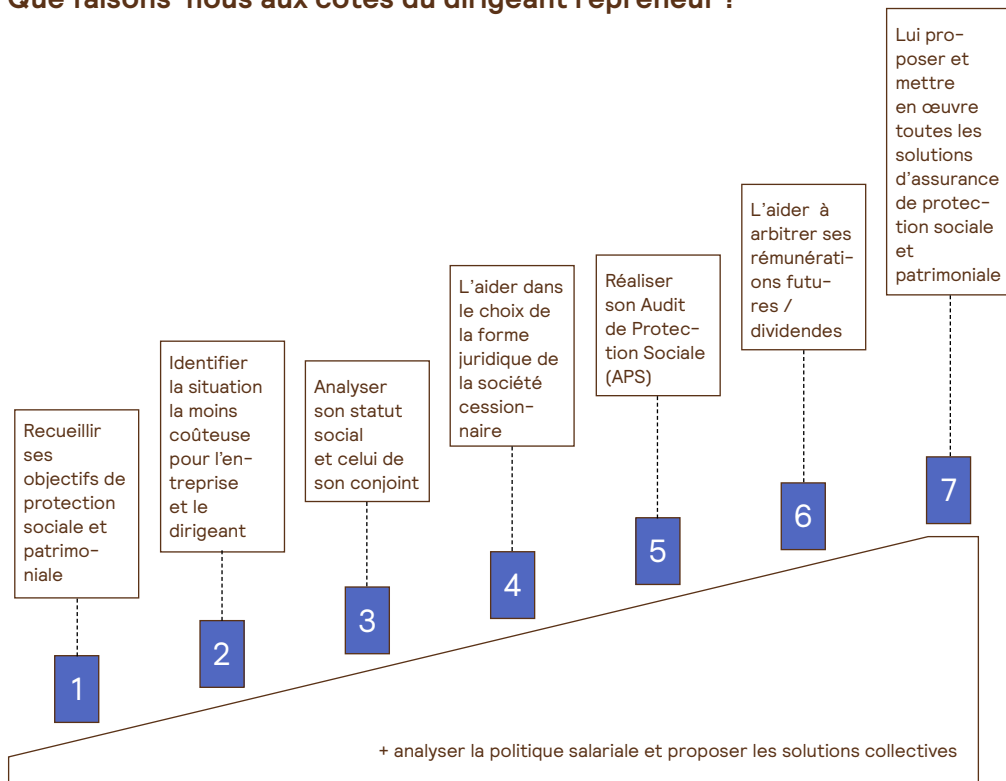
- Évaluer la faisabilité financière du projet de vie future du dirigeant
- Organiser le revenu futur du dirigeant
- Organiser la transmission et la protection de son patrimoine professionnel et privé.

TEO : Accompagnement du dirigeant en matière de protection sociale

Élaborer une stratégie de protection sociale, en cohérence avec les aspirations quant à la transmission de l'entreprise et avec la fiscalité des cessions.

Accompagner le repreneur

Que faisons-nous aux côtés du dirigeant repreneur ?



Exemple : analyse du statut social du repreneur et de son conjoint

Le repreneur d'activité, dans un contexte qui peut s'avérer nouveau pour lui, doit impérativement bénéficier de conseils adaptés pour prendre les bonnes décisions au bon moment.

Si la structure juridique de la holding de reprise est déterminant au niveau de la souplesse et de l'organisation, son impact sur le revenu immédiat, sur la protection sociale et sur les enjeux patrimoniaux est bien souvent méconnu mais pourtant déterminant.

Quelques questions que se posent les repreneurs

- Auparavant j'étais salarié... quel statut adopter dans le cadre de ma reprise : TNS ou Salarié ?
- Dois-je prendre plus de salaire ? de dividendes ?
- Quel impact a la forme juridique de ma société sur ma protection sociale ? celle de ma famille ? et sur mon revenu net ?
- Que se passera-t-il dès demain en cas d'arrêt de travail ? de disparition ?
- Quelles sont les solutions d'assurance les plus adaptées à ma situation future ?
- Comment fidéliser les salariés essentiels à ma reprise ?
- ...

Nos solutions pour le repreneur

Le dirigeant et sa famille

- Complémentaire santé
- Prévoyance - arrêt de travail et couverture décès
- Création de revenus futurs à la retraite
- Assurance vie et capitalisation
- Responsabilité civile du dirigeant

Protection de l'entreprise

- Garantie homme-clé
- Garantie entre associés

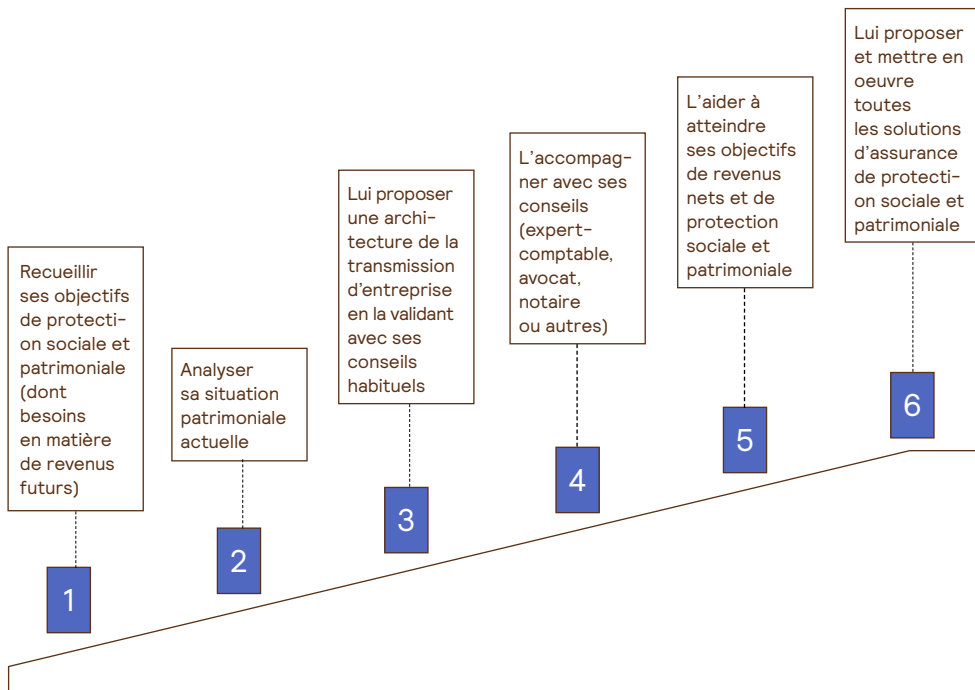
Les salariés

- Épargne salariale, santé, prévoyance et retraite collective



Accompagner le cédant

Que faisons-nous aux côtés du dirigeant cédant ?



Sur mesure

Qu'il souhaite prendre sa retraite ou poursuivre une activité, la démarche TEO fait bénéficier le cédant de tous les conseils et services adaptés à sa situation personnelle future : exploiter

au mieux notre expertise en protection sociale pour favoriser la période d'accompagnement du repreneur, la sortie progressive du cédant et définir l'âge idéal de cession.

Quelques questions que se posent les cédants

- Comment puis-je accompagner mon repreneur ?
- Quel est le bon âge pour vendre et bénéficier d'un avantage fiscal lié à la retraite ?
- Quels seront mes revenus après la cession ?
- Dois-je donner ou vendre à mon enfant ?
- Comment organiser et anticiper ma succession ?
- Comment en limiter les droits ?
- Quels arbitrages faire pour optimiser le rendement et la protection de mon patrimoine financier ?
- Comment protéger mon conjoint ?
- ...

Nos solutions pour le cédant

Le dirigeant et sa famille

- Complémentaire santé
- Prévoyance couverture décès
- Création de revenus futurs après la cession ou la donation de l'outil professionnel
- Couverture dépendance
- Assurance vie et capitalisation

L'entreprise et ses salariés

- Le provisionnement des passifs sociaux (Indemnités de fin de carrière, Indemnités de licenciement)
- L'épargne salariale (pourvoir aux obligations conventionnelles ou législatives en matière de contrats collectifs)



Une démarche inter-professionnelle

Seule une réunion d'experts travaillant de concert autour des objectifs du dirigeant permettra d'aboutir à une transmission totalement réussie

En effet, si les enjeux pour la pérennité de l'entreprise sont majeurs, ils sont également très sensibles pour le dirigeant lui-même qui a besoin de visibilité sur les conséquences sociales et patrimoniales de sa nouvelle situation.

Seul un accompagnement interprofessionnel coordonné lui permettra de se rapprocher au plus près de ses objectifs en termes de revenus nets, de protection sociale de sa famille, de protection et transmission du patrimoine privé, le tout au meilleur coût fiscal et social.

C'est pourquoi, nous avons interrogé un groupe de partenaires conseils, experts-comptables, avocats, notaires, autour des problématiques des cédants et des repreneurs pour établir la liste des

démarches d'accompagnement interprofessionnel.

Cette liste permet de définir la feuille de route du projet de transmission, base de l'accompagnement en identifiant les professionnels intervenants, de construire la ligne directrice de la transmission et d'aider le dirigeant à mettre en œuvre les préconisations en synergie avec ses conseils.

Ces feuilles de route sont la base de toute notre méthode de travail et d'accompagnement.

L'accompagnement d'un dirigeant repreneur ou cédant dans le cadre de la transmission d'une entreprise nécessite un enchaînement d'analyses et de conseils dans les domaines :

- Juridique
- Protection Sociale
- Protection Patrimoniale
- Économique et fiscal



L'offre AG2R LA MONDIALE pour les professionnels

Nous offrons une gamme étendue de solutions en protection sociale et patrimoniale.

Santé

Complémentaire santé
Sur-complémentaire santé

Prévoyance

Incapacité et invalidité
Décès

Épargne

Constitution d'un capital
Transmission d'un patrimoine

Retraite

Complément de revenus

Passifs sociaux

Indemnités de Fin de Carrière
(IFC)
Indemnités de licenciement (IL)

Transmission

Revenus nets futurs
Protection et transmission
du patrimoine personnel et
professionnel
Protection sociale

Engagement sociétal

Prévention et conseil social
Accompagnement

AG2R LA MONDIALE

104-110, bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
www.ag2rlamondiale.fr

GIE AG2R Réunica - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de société d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 104-110, boulevard Haussmann 75008 Paris - 801 947 052 RCS Paris